

# Réponse à la demande de compléments de la DREAL

Projet d'extension du parc éolien de Clanlieu

Puisieux-et-Clanlieu

Numéro AIOT : 0100009526

Hauts-de-France

Maître d'Ouvrage :  
SAS Parc éolien de Clanlieu 2

Adresse du Demandeur :

SAS Parc éolien de Clanlieu 2  
Chez EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets CS 90310

92741 Nanterre CEDEX

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France – TASSEL Coline  
Agence de Paris  
43 Boulevard des Bouvets CS 90310

92741 Nanterre CEDEX

06 23 80 61 24

[Coline.Tassel@edf-re.fr](mailto:Coline.Tassel@edf-re.fr)

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a adressé le 12 mars 2024 une demande de compléments suite au dépôt en téléprocédure de la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension du parc éolien de Clanlieu le 28 novembre 2022. EDF Renouvelables a travaillé avec Inddigo, bureau d'études expert qui a réalisé l'étude d'impact du projet, afin de répondre à la demande de compléments.

Pour répondre à la demande de compléments :

<b>Complément demandé par la DREAL</b>	<b>Réponse apportée par le porteur de projet</b>	<b>Localisation de la réponse dans les documents</b>
<b>L'étude paysagère qui est annexée à l'étude d'impact est une version de travail qui ne permet pas de statuer sur la complétude du dossier. Une nouvelle version est attendue incluant les réponses aux insuffisances mentionnées ci-après.</b>	La version de l'étude paysagère a été corrigée et complétée en fonction des demandes	Pages 126 à 136 de l'étude paysagère modifiées dans le cadre de la demande de compléments en plus de l'étude de saturation.
<b>Les photomontages 41, 49 doivent être refaits par temps clair.</b>	Les photomontages 41 et 49 ont été refaits par temps clair	Page 91 et 92 puis 115 et 116 du carnet de photomontages
<b>Des photomontages depuis le château et le jardin du château de Puisieux-et-Clanlieu sont attendus</b>	Ces photomontages ont été réalisés, il s'agit des 55, 56 et 57	Pages 127 à 132 du carnet de photomontages
<b>Des photomontages depuis les deux portails du château d'Audigny sont attendus</b>	Ces photomontages ont été réalisés, il s'agit des 49 et 50	Pages 115 à 118 du carnet de photomontages
<b>Des photomontages autour de l'église de Flavigny Le Grand et Beurain sont attendus : vue depuis le cimetière et depuis la sacristie de l'église</b>	Ces photomontages ont été réalisés, il s'agit des 53 et 54	Pages 123 à 126 du carnet de photomontages
<b>Les photomontages supplémentaires sont attendus pour le château de Guise :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vue depuis l'entrée Nord de Guise ;</li> <li>- à côté du poste de gaz, après la haie : 49°54'45,6"N 3°37'40,0" ;</li> <li>- depuis le chemin derrière le poste de gaz 49°54'45,3"N 3°37'38,3"E, vers le Donjon.</li> </ul>	Ces photomontages ont été réalisés, il s'agit des 26, 51, 52	Pages 59, 60 et pages 119 à 122 du carnet de photomontages

<p><b>La représentation sur un seul format A3 de la vue à 360° pour chacun des trois lieux de vie ne permet pas de rendre compte de la situation observée. Il est attendu une restitution sur deux pages A3 au minimum.</b></p>	<p>Le porteur de projet a demandé plus de précisions sur la demande et n'a pas eu de réponse. Ainsi, il a été choisi que les photomontages à 360° respectent le Guide Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France publié par la DREAL.</p>	<p>Photomontages à 360° du carnet de photomontages : PDV 20, 33, 41, 43, 46, 58 et 59</p>
<p><b>La commune de Puisieux-et-Clanlieu ainsi que la commune de Le Hérie-la-Viéville doivent faire l'objet d'une étude d'encerclement au même titre que les communes d'Audigny, Guise et Landifay et Bertaignemont.</b></p>	<p>L'étude de saturation a été complétée en ajoutant les communes de Puisieux-et-Clanlieu et de Le Hérie-la-Viéville.</p>	<p>Etude paysagère pages 152 à 157</p>

L'étude paysagère modifiée ainsi que le carnet de photomontage mis à jour accompagnent ce document, en espérant répondre à vos attentes.